

# PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2026

L'an deux mil dix-vingt-six, le quatre février à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil, **en session ordinaire**, sous la présidence de **Jean-François TOCANT, Maire**

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29.01.2026

**Présents** : MM. Jean-François TOCANT, Robert CHERASSE, Didier BION, Patrick THOUVENIN, Benjamin SUREAU, Mmes Nadine WUILLEMIN, Julie VAN BELLINGHEN Isabelle REFFAY.

**Absents excusés** : Jean-Maurice ROY, Caroline COMMERE.

**Secrétaire de séance** : Benjamin SUREAU  
-----

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Délibération concernant les travaux de voirie, sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL

## **186\_2026 : Subvention Association**

Suite à la réception de demande de subvention, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subvention à ces associations, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant de celle-ci, selon le détail ci-dessous :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
Concours agricole de Jaligny	2 repas à l'auberge de Chavroches (60€)

**Après délibérés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et 1 pouvoir :**

**ATTRIBUE les subventions à l'association selon le détail ci-dessus**

## **187\_2026 – Délibération PLUI, avis des conseils municipaux sur le projet arrêté**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

Vu Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 15 avril 2021, relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et des modalités de concertations ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 13 avril 2023, relative à la modification du comité de pilotage,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 juin 2023, relative à la présentation du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 mai 2025 relative à la modification du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire en date du 29 septembre 2025 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire en date du 05 janvier 2026 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le Code de l'urbanisme prévoit au titre des articles L. 153-15 et

R.1 53-5 que le projet de PLUI arrêté est soumis, pour avis, aux conseillers municipaux. Cet avis doit être réputé dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'avis du conseil municipal doit ainsi porter sur le projet du PLUI Entr'Allier Besbre et Loire, tel qu'arrêté en conseil communautaire du 05 janvier 2025 et qui comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le programme d'Orientations et d'Actions (POA),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le règlement graphique et règlement écrit,
- les annexes,

Sur la base du dossier de PLUI arrêté :

-il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUI arrêté par L'EPCI Entr'Allier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix (dont 1 pouvoir) pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis Favorable.**

## **188\_2026 – Délibération concernant l'amélioration de l'isolation du bâtiment « Mairie », sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL**

Monsieur le Maire annonce que les entrées du bâtiment Mairie sont obsolètes concernant leur performance thermique des devis ont été demandés pour ces travaux.

Voici le nouveau plan de financement :

MONTANT HT des travaux	10 072.73 €
Fonds de concours communauté de communes	5 036.36 €
<b>Total Aides Publiques</b>	<b>5 036.36 €</b>
Ressources communales	5 036.37 €

**Après délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et 1 pouvoir décide :**

- **Accepte le plan de financement mentionné ci-dessus ;**
- **Sollicite le fonds de concours de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour cette opération pour un montant de 5 036.36 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ladite délibération.**

## **189\_2026 – Délibération concernant les travaux de voirie, sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL.**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie concernant :

- La voie communale n°14 de Chavroches au Lérets :

Création de fossés, terre roulée sur 500m ; réalisation grande saignée avec évacuation de terre ; dérasement accotements et cordon central, terre roulée sur 1 000 m ; réalisation traversée écopale de diamètre 300 sur 6 m ; remblais sable ; rechargement pierre, nivellement et compactage.

- La voie communale n° 11 de Chavroches à Varennes sur Têche :

Création de fossés, terre roulée sur 700m ; dérasement accotement et cordon central sur 700m ; rechargement et reprofilage chemin 0/60 rose

- Chemin de Quirielle à Prétignard.

Dérasement bande centrale terre roulée, saignée avec évacuation de terre sur 350m ; fossés, terre roulée sur 250 m

Des devis ont été demandés, mais un seul reçu à ce jour à hauteur de 15 752 € 50 HT pour l'ensemble des voies.

Suite au rejet de la demande de subvention Voirie au département, le Maire propose d'augmenter la sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL.

Le plan de financement est le suivant :

<b>MONTANT HT des travaux</b>	<b>15 752.50 €</b>
Fonds de concours communauté de communes	7 876.25 €
<b>Total Aides Publiques</b>	<b>7 876.25 €</b>
Ressources communales	7 876.25 €

Après délibérés, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal et 1 pouvoir,

- **Accepte d'effectuer les travaux de voirie pour un montant total estimé de 15 752,5 € HT ;**
- **Sollicite le fonds de concours de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour cette opération pour un montant de 7 876.25 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ladite délibération.**

### **190\_2026 – Délibération concernant les travaux d'amélioration d'évacuation des fumées à l'auberge, sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL.**

Monsieur le Maire annonce que le système d'évacuation des fumées dans la cuisine de l'auberge sont insuffisantes des devis ont été demandés pour ces travaux.

Voici le plan de financement :

MONTANT HT des travaux	7 620.71 €
Fonds de concours communauté de communes	3 810.35 €
<b>Total Aides Publiques</b>	<b>3 810.35 €</b>
Ressources communales	3 810.36 €

Après délibérés, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal et 1 pouvoir,

- **Accepte d'effectuer les travaux d'amélioration d'évacuation des fumées à l'auberge pour un montant total estimé de 7 620.71 € HT ;**
- **Sollicite le fonds de concours de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour cette opération pour un montant de 3 810.35 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ladite délibération.**

## 191\_2026 – Décision du Maire : Virement de crédit

Virements de crédit pour permettre le paiement des factures voirie

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 235 : Bâtiments publics	-2 000,00		Montant
2151 (21) - 236 : Réseaux de voirie	2 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### Informations et questions diverses :

- IFI 03, cotisation de 46 € par apprenti domicilié dans la commune, soit 46 €
- Chorale gens de Pays, proposition pour le 3 ou le 10 octobre validé
- Devis Cosolus : ok
- Devis ITD Système : ok
- BAT Plaque et panneaux de rue : ok
- Réflexion sur le changement de tracteur tondeuse
- Prochaine réunion de conseil : 4 mars 2026 à 19 h

La séance est levée à 20 h

La secrétaire de séance : Benjamin SUREAU

Pour copie conforme,  
Fait à Chavroches, le 04 février 2026  
Le Maire,

Jean-François TOCANT

## RECAPITULATIF

- 186\_2026 : Subvention Association
- 187\_2026 : Délibération PLUI, avis des conseils municipaux sur le projet arrêté
- 188\_2026 – Délibération concernant l'amélioration de l'isolation du bâtiment « Mairie », sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL
- 189\_2026 – Délibération concernant les travaux de voirie, sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL.
- 190\_2026 – Délibération concernant les travaux d'amélioration d'évacuation des fumées à l'auberge, sollicitation du fond de concours de la COMCOM EABL.183\_2025 – Budget Principal, Décision Modificative N°2
- 191\_2026 – Décision du Maire : Virements de crédits

## SIGNATURES

TOCANT Jean-François	
REFFAY Isabelle	
ROY Jean-Maurice	Excusé (pouvoir)
BION Didier	
CHÉRASSE Robert	
COMMERE Caroline	Excusée
SUREAU Benjamin	
THOUVENIN Patrick	
VAN BELLINGHEN Julie	
WUILLEMIN Nadine	